

« une seule santé : en pratique ? »

proposition d'action / recommandation

AXE / atelier	territoires
Titre / problématique	Conforter les conseils régionaux dans leurs mobilisations « une seule santé »
Résumé	<p>Les conseils régionaux ont vu leurs pouvoirs et compétences renforcés par la loi « NOTRe », en particulier en matière de planification (via les SRADDET) et de soutien des actions des collectivités territoriales (dont EPCI) : il importe de conforter leurs mobilisations « une seule santé » en leur confiant la compétence « plans régionaux de santé - environnement » et celle de planification en matière d'« une seule santé ». Ceci pourrait leur permettre de soutenir les actions « une seule santé » dans les territoires, en particulier menées par les EPCI.</p> <p>Parallèlement</p> <p>Pour mieux organiser la prévention en santé environnement qui néglige l'approche « une seule santé », il est donc proposé que des mesures de mise en cohérence s'opèrent d'abord au niveau des régions :</p> <ul style="list-style-type: none">- En s'appuyant sur la dynamique de SRADDET pour structurer la prévention (dont par la gestion, préservation, valorisation des biens et services écosystémiques et aménagement du territoire, etc.) selon le diagnostic synthétique et les objectifs stratégiques définis, autour d'« une seule santé » : <u>inclure la santé environnement / une seule santé » dans les SRADDET.</u>- En s'appuyant sur une stratégie en lien avec le projet régional de santé – PRS (via ses objectifs : l'état de santé de la population, lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, en particulier celles relatives à la prévention, aux soins et à l'accompagnement médico-social et tout particulièrement sur les déterminants de la santé) ;- En donnant l'obligation de mise en cohérence des deux documents, dans leur déclinaison territoriale, pour co-construire avec l'État <u>un volet opérationnel : le plan régional de santé environnement (PRSE), cofinancé dans le cadre des contrats de plan Etat / région (CPER)</u>
Pilote / destinataire	Ministères de la santé (DGS), de la transition écologique (DGPR) et de l'intérieur (DGCL), mais aussi ANCT
partenaires	Associations de collectivités territoriales, dont ARF ; localement, les CESER
acteurs associés	GSE, dont : ASEF, FSVF, FNE, Humanité et Biodiversité,
objectifs chiffrés	100 % des SRADDET ayant un volet « une seule santé » en 2024 100 % des CPER ayant un volet « une seule santé »
indicateurs	Nombre de SRADDET intégrant un volet « une seule santé » Nombre de CPER intégrant un volet « une seule santé » (via un PRSE « une seule santé ») Montants des budgets des conseils régionaux dédiés aux actions « une seule santé »
évaluateur	GSE
Déclinaison territoriale	PRSE
Politiques impactées	PNSE, plan de relance, CPER, santé, urbanisme, biodiversité
Commentaires et compléments	Prévoir d'identifier un volet « une seule santé » dans le cadrage des CPER Prévoir d'identifier un volet « une seule santé » dans les SRADDET